

N° 22/DEC/184

**DECISION DU MAIRE**  
**ORGANISATION PAR LA SOCIETE JOUEUR PRODUCTIONS SAS D'UN**  
**SPECTACLE INTITULE « LE SECRET DE SHERLOCK HOLMES »,**  
**LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat à intervenir avec la société JOUEUR PRODUCTIONS SAS, 3 boulevard Saint Martin – 75003 PARIS, représentée par Monsieur Thierry WINZELLE ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de l'organisation d'un spectacle intitulé «Le secret de Sherlock HOLMES», le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 20 heures 30, à la salle Gérard Philippe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire la société JOUEUR PRODUCTIONS SAS pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 5201,15€ TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 septembre 2022



Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication le

13 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS